

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Exclusif 21

un compartiment de Twenty First Capital Luxembourg SICAV

Catégorie C

ISIN : LU1373287983

Cette SICAV est gérée par Twenty First Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment Exclusif 21 cherchera à générer une augmentation de valeur de vos Actions en euro (par une appréciation du capital) en recourant à une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié. La stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion s'appuie sur la gestion discrétionnaire. En fonction des attentes de la société de gestion quant au marché d'actions, le portefeuille aura une exposition, soit directement soit par le biais de la détention de parts ou d'actions de fonds communs de placement, à des actions, obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs et les expositions à une région en particulier sera déterminée sur la base d'une analyse macroéconomique mondiale. L'exposition totale au risque sur actions peut osciller entre 0 et 100 %. La sélection de titres est fondée sur une analyse financière fondamentale et classique (ratio cours bénéfiques, ratio taux de croissance/prix, ratio cours sur actif net, modèle de valorisation par actualisation des cash-flow).

Le Compartiment peut investir dans :

- des actions, dans la limite comprise entre 0 et 100 % de l'actif net ; il n'y a pas de secteur ni de région géographique prédéfini. Le gestionnaire d'actifs n'est pas autorisé à investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros. Les pays émergents ne peuvent pas représenter plus de 10 % du portefeuille. Le gestionnaire d'actifs adoptera par contre une approche axée sur la « valeur » lors de la sélection des titres (à la recherche de titres paraissant sous-évalués) qui constituent le portefeuille.

- des produits à revenu fixe français ou étrangers, dans la limite comprise entre 0 et 100 % de l'actif net, à savoir, des obligations d'État et d'entreprises, des obligations convertibles, des titres de créance négociables d'États ou d'émetteurs privés. Il n'y a pas de limite concernant la notation de l'émetteur. Le pourcentage de titres spéculatifs ne peut pas dépasser 20 % des actifs. La durée moyenne du portefeuille oscille entre -2 et 10.

- Instruments financiers à terme : dans la limite comprise entre 0 et 100 % de l'actif net, le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés à des fins de couverture des risques liés aux actions, aux taux d'intérêt et de change. Ces opérations ne peuvent pas dépasser la valeur totale des actifs du Compartiment. Il ne peut en aucun cas recourir à l'effet de levier. Le risque de change peut atteindre 100 % de l'actif net du Compartiment.

Caractéristiques clés

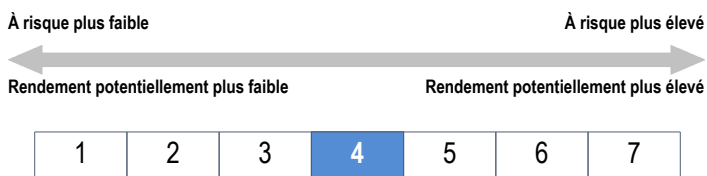
La devise du Compartiment et de la Catégorie est l'euro (EUR).

Aucun dividende ne sera distribué aux investisseurs par le Compartiment.

Les demandes de souscription et de rachat sont mises en commun par la Banque dépositaire jusqu'à 11:30 (heure de Luxembourg) le jour précédant chaque jour d'évaluation (ou le premier jour ouvrable précédent si cette date n'est pas un jour ouvrable) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative en vigueur, c'est-à-dire, à un prix inconnu.

Le Compartiment s'adresse aux investisseurs à la recherche d'une performance associée aux marchés actions en essayant de limiter le risque de perte dans les périodes de baisse des marchés au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actifs. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 3 ans. Les investisseurs s'exposent également au risque de ne pas récupérer l'intégralité de leur investissement initial.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Cet indicateur représente le niveau de risque du Compartiment.

Le Compartiment est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition flexible aux actions et produits à revenu fixe. Les actions peuvent connaître des fluctuations de valeur significatives. Le Compartiment ne fournit aucune garantie quant au capital investi. Le Compartiment est exposé au risque de change à un degré limité.

Cependant, la catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, tandis que la catégorie la plus faible ne signifie pas qu'il n'y ait pas de risques. Veuillez également noter que les données historiques ne constituent pas une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Veuillez prendre note des risques suivants, qui sont importants pour le Compartiment et qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur :

Risques associés à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Les investissements dans des instruments financiers à terme sont soumis aux fluctuations de marché normales et aux autres risques inhérents à l'investissement dans des titres.

Risque de contrepartie : ces risques sont liés à la conclusion de contrats d'instruments financiers à terme, et à la vente et l'achat de titres. Ils font référence aux risques de faillite d'une contrepartie, entraînant son défaut de paiement.

Risque de liquidité : ils sont liés à la faible capitalisation de certaines sociétés dans lesquelles le Compartiment peut investir. L'achat ou la vente de ce type d'actions peut prendre jusqu'à plusieurs semaines. Les mouvements haussiers et baissiers de ces actions peuvent être plus rapides ou plus importants que ceux des grandes capitalisations, ayant pour conséquence un impact plus important sur la valeur liquidative du Compartiment.

Par ailleurs, il existe d'autres risques, y compris le manque de corrélation entre les changements de valeur de l'actif sous-jacent et des instruments financiers dérivés. Il n'est pas toujours possible de recourir à ces techniques et elles ne s'avèrent pas toujours efficaces pour augmenter les rendements ou réduire les risques. Ces facteurs peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

La présente catégorie d'actions est exclusivement réservée aux investisseurs privés.

Pour toute information complémentaire sur les risques associés à votre investissement, nous vous invitons à consulter le prospectus du Compartiment. Il est disponible au siège social de la société.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que les produits de votre investissement ne soient payés.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	2,09 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	0,01 % lors du dernier exercice financier du Fonds
---------------------------	--

10 % (taxes incluses) 10 % sur le Hurdle Rate de 5 %.

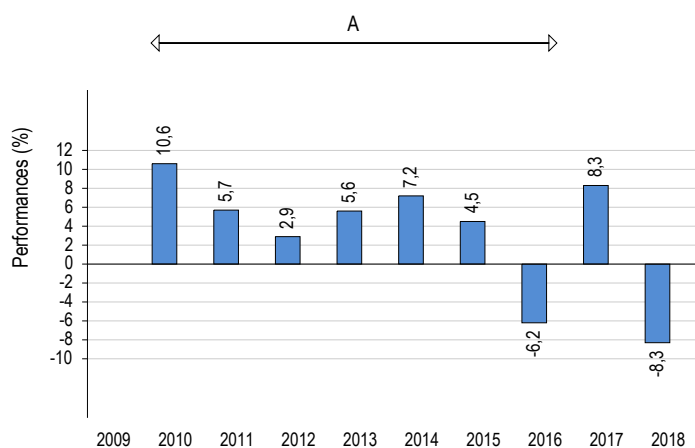
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maxima. Dans certains cas, les pourcentages appliqués seront inférieurs.

Les actions détenues dans la présente catégorie d'actions peuvent être échangées contre des actions d'autres Compartiments de la SICAV. Aucuns frais d'échange ne seront facturés au titre d'une telle conversion.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour toute information complémentaire sur les frais associés à votre investissement, nous vous invitons à consulter le prospectus du Compartiment. Il est disponible au siège social de la société.

PERFORMANCES PASSÉES :



■ Exclusif 21 C

A : Les performances indiquées sont celles du FCP EXCLUSIF 21, qui présente des caractéristiques similaires, absorbé par Twenty First Capital Luxembourg SICAV le 26.09.2016.

Les performances affichées dans le diagramme en bâtons ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Compartiment.

Le Compartiment a été créé le 9 septembre 2009

Cette catégorie d'actions a été créée le 9 septembre 2009

Devise de référence : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES :

DÉPOSITAIRE : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, les données de valorisation les plus récentes ainsi que toute autre information pratique sont disponibles à titre gracieux, en anglais, au siège social de la société.

Le Compartiment est composé de plusieurs catégories d'actions.

Twenty First Capital Luxembourg SICAV est constitué de plusieurs Compartiments. Toutefois, le prospectus et les rapports sont rédigés pour la SICAV dans son intégralité.

Les actifs et passifs d'un Compartiment sont séparés de ceux des autres Compartiments.

Conformément aux dispositions du prospectus, vous avez la possibilité de convertir tout ou partie de vos actions du Compartiment dans des actions d'autres Compartiments.

Fiscalité : Le Compartiment est assujéti au droit fiscal luxembourgeois. Selon votre pays de résidence, cela est susceptible d'avoir un impact sur votre investissement.

La valeur liquidative est disponible sur demande auprès du siège social du Fonds ainsi que sur le site Internet.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://twentyfirstcapital.com/> sous « Informations réglementaires ». Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des actionnaires sur demande à la Société de gestion.

La responsabilité de Twenty First Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La Société de gestion est agréée en France et surveillée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 février 2019.